

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE TRAUBACH ET ENVIRONS

Rapport annuel

2020

sur le prix et la qualité
de l'eau potable



TRAUBACH-LE-BAS



TRAUBACH-LE-HAUT



GOMMERSDORF



WOLFERSDORF

SIAEP

2, rue du Stade

68210 TRAUBACH LE BAS

Tél : 03.89.89.34.09

Fax : 03.89.07.22.71

Mail : syndicateau.traubach@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SERVICE

- ❖ Organisation administrative du service..... p.3
- ❖ Population desservie au 31.12.2020 p.3
- ❖ Conditions d'exploitation du service p.3
- ❖ Schéma d'alimentation p.4
- ❖ Ressources en eau..... p.5
 - Point de prélèvement p.5
 - Importations d'eau..... p.5
 - Capacité des réservoirs p.5
- ❖ Nombre d'abonnements p.6
 - Répartition des abonnés par commune..... p.6
- ❖ Volumes mis en distribution et vendus p.6
 - Volumes distribués par commune p.7
- ❖ Longueur du réseau p.7

2 TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

- ❖ Prix du service de l'eau potable..... p.8
 - Partie fixe..... p.8
 - Partie variable p.8
- ❖ Taxes de branchements p.8
 - Nombre de taxes de branchements par communes p.8
- ❖ Facture type de 120m3..... p.9

3 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

- ❖ Recettes d'exploitation p.10
 - Subventions p.10
 - Factures impayées des abonnés..... p.10
- ❖ Dépenses d'exploitation p.11
 - Annulations ou réductions de factures..... p.11
 - État de la dette au 31/12/2020 p.11

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

- ❖ Qualité de l'eau p.12
 - Résultats du contrôle réglementaire..... p.12
 - Conclusion sanitaire globale pour les analyses 2020 p.12
- ❖ Synthèse du contrôle sanitaire p.13

5 ANNEXE

- ❖ Note d'information de l'Agence de l'Eau..... p.15



LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SERVICE

❖ Organisation administrative du service

Le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Traubach & Environs regroupe les communes de Traubach-le-Bas, Traubach-le-Haut, Gommersdorf et Wolfersdorf.

Le SIAEP exerce les activités de production d’eau potable par l’exploitation des 7 puits situés dans la forêt de Traubach le Haut.

Ces ressources en eau ont été déclarées d’utilité publique le 20/01/2011 et disposent de périmètres de protection.

Une secrétaire et deux agents techniques assurent le service aux abonnés du SIAEP.

❖ Population desservie au 31.12.2020

Traubach le Bas :	473 habitants
Traubach le Haut :	612 habitants
Gommersdorf :	374 habitants
Wolfersdorf :	379 habitants

TOTAL : 1 838 habitants

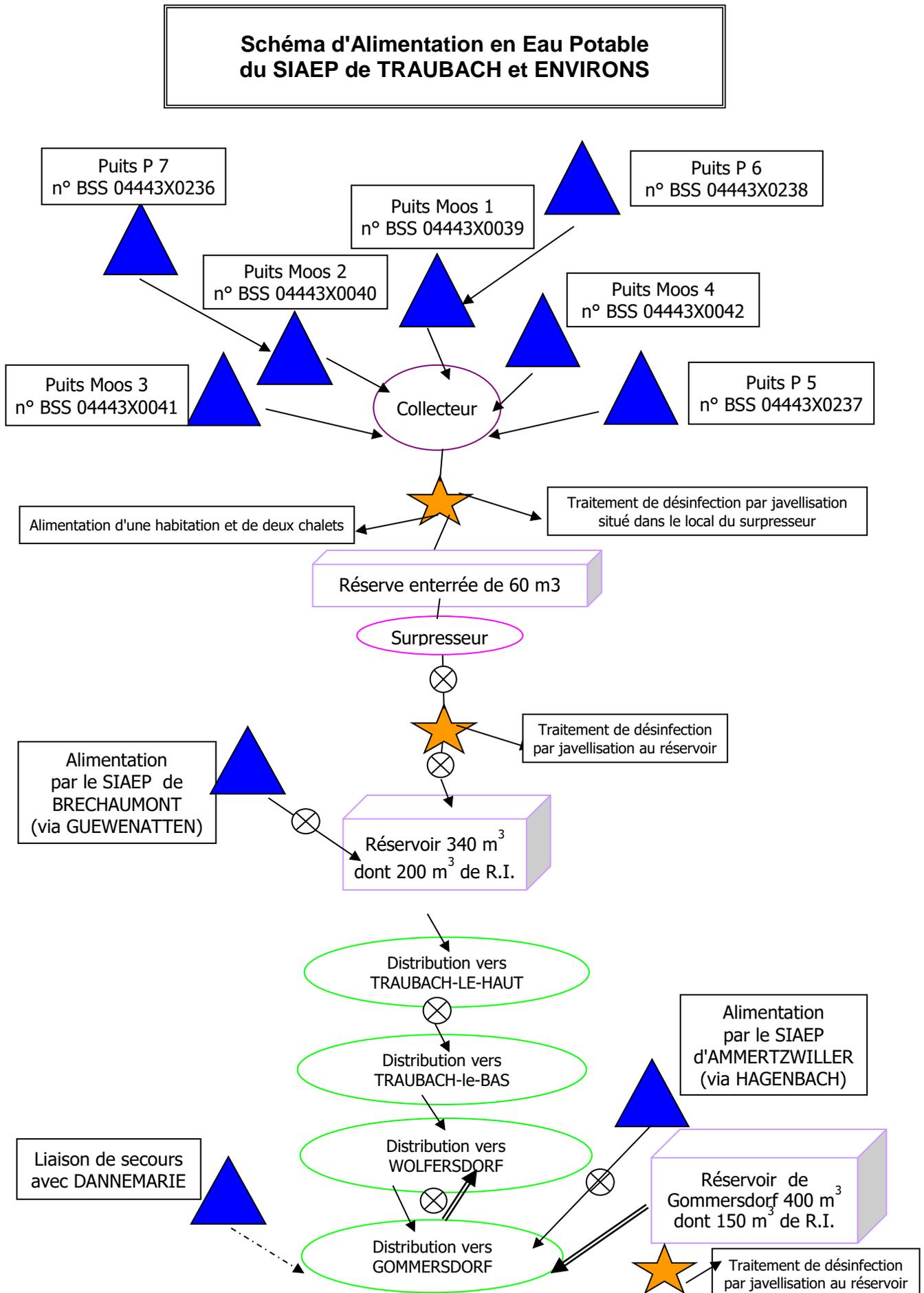
❖ Conditions d’exploitation du service

Le service est exploité en régie.

Il concerne la production de l’eau, l’entretien, le fonctionnement des ouvrages, toutes les relations avec les usagers (demande d’abonnement, de réalisation de branchement, relevé d’eau, renseignements, conseils etc..) et la facturation d’eau.

La société SUEZ FRANCE est prestataire depuis le 03/04/2017 pour les travaux de raccordements, branchements et réparations. Le contrat a été renégocié au 01/07/2021 pour 4 ans.

❖ Schéma d'alimentation



❖ Ressources en eau

- *Point de prélèvement*

Ressource	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation 2019/2020 en %
Champ captant	Eaux souterraines	97 772	99 095	+ 1,35 %

- *Importations d'eau*

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation 2019/2020 en %
SIAEP AMMERTZWILLER	17 500	9 000	- 48,57 %
SIAEP BRECHAUMONT (avenant convention en 2019)	10 792	10 268	- 4,86 %
VEOLIA	0	0	+ 0,00 %
TOTAL	28 292	19 268	- 31,90 %

- *Capacité des réservoirs*

Ressources	Capacité en m ³
Réservoir Traubach le Haut	360
Réservoir Gommersdorf	400
Total	760

❖ Nombre d'abonnements

Abonnements	2019	2020
Nombre d'abonnés domestiques*	766	769
Nombre d'abonnés non domestiques**	35	34
Total	801	803

*Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

**Les abonnés non domestiques regroupent les branchements agricoles et « verts ».

- *Répartition des abonnés par commune (au 31.12.2020)*

Traubach le Bas	215
Traubach le Haut	261
Gommersdorf	183
Wolfersdorf	144
Total des abonnés	803

❖ Volumes mis en distribution et vendus

Volumes en m3	2019	2020	Variation
Volume prélevé	97 772	99 095	+ 1,35 %
Volume acheté	28 292	19 268	- 31,90 %
Volume mis en distribution	126 064	118 363	- 6,11 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	72 790	71 335	- 2,00 %
Volumes vendu aux abonnés non domestiques	41 875	36 121	- 13,74 %
Volume total vendu aux abonnés	114 665	107 476	- 6,27 %

- *Volumes distribués par commune (en m³ facturée)*

Communes	2016	2017	2018	2019	2020
Traubach-le-Bas	38 128	36 594	42 392	40 834	39 038
Traubach-le-Haut	26 526	23 677	30 412	24 312	25 004
Gommersdorf	35 454	31 816	34 038	35 036	29 537
Wolfersdorf	15 805	15 831	14 339	14 483	13 897
TOTAL	115 913	107 918	121 181	114 665	107 476

❖ Longueur du réseau

	2018	2019	2020
Linéaire du réseau en km	25,2	26,2	26,2



TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

❖ Prix du service de l'eau potable

- *Une partie fixe :*

- La location du compteur s'élevant à 20,00 € par semestre

	2016	2017	2018	2019	2020
Location compteur	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €

- Une redevance pour l'entretien et la rénovation du réseau de 20,00 € par semestre

	2016	2017	2018	2019	2020
Entretien & rénovation du réseau	15,00 €	15,00 €	15,00 €	20,00 €	20,00 €

- *Une partie variable :*

- La consommation d'eau potable (compteurs relevés tous les semestres par un technicien ou estimés si le technicien n'a pas pu accéder au compteur et si l'abonné ne s'est pas manifesté en un temps imparti)

	2016	2017	2018	2019	2020
Prix de l'eau	1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €

- La taxe anti-pollution (reversée à l'agence de l'eau). Son montant en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'eau.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe anti-pollution	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €

- La redevance pour prélèvement en eau souterraine que l'Agence de l'eau nous facture. (Volume d'eau prélevé dans la nappe) qui est de 0.09 centimes/m³

	2016	2017	2018	2019	2020
Redevance eau souterraine	0,09 €	0,09 €	0,09 €	0,09 €	0,09 €

Pas de TVA sur le prix de l'eau

❖ Taxes de branchements

La taxe de branchement au réseau d'eau demandée pour tout logement neuf ou rénové, hangar agricole, commerciale ou artisanal est de 400 € suite à la délibération du CD du 09/04/2015

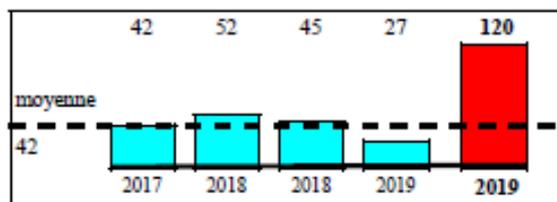
- *Nombres de taxes de branchements par communes*

	2017	2018	2019	2020
Traubach-le-Bas	0	2	1	0
Traubach-le-Haut	3	5	6	5
Gommersdorf	1	4	2	3
Wolfersdorf	1	1	4	0
TOTAL	5	12	13	8

❖ Facture type de 120 m3

SIAEP TRAUBACH ET ENVIRONS 2 rue du Stade 68210 TRAUBACH LE BAS Tél secrétariat : 03.89.89.34.09 Mail: syndicateau.traubach@wanadoo.fr	FACTURE		DELAI DE REGLEMENT
	N° 2019-033-000909	Le 19/11/2019	Jusqu'au : 16/01/2020

*** REDEVANCE EAU ***



N-1 = semestre antérieur

**Coordonnées de l'abonné
du SIAEP Traubach & Environs**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :						Période facturée : du 01/05/2019 au 31/10/2019		
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse		
		2177	2297	120	28/10/2019			
Branchement	Désignation					Base	Taux	Montant
	Redevance rénovation réseau					1	20.00000	20.00
							6.74%	20.00
	Redevance Eau : tranche 1 à 499					120	1.70000	204.00
	Location compteur						20.00000	20.00
	TOTAL SIAEP						75.47%	224.00
	Redevance pour pollution domestique					120	0.35000	42.00
	Redevance eau souterraine AEP					120	0.09000	10.80
	TOTAL ORGANISME PUBLIC						17.79%	52.80

NET A PAYER : 296.80 euros

Prix de revient (hors abonnement) : 0.00214 euros par litre
Total Abonnement : 20.00 euros

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

MODALITES DE PAIEMENT:

- carte bancaire auprès du guichet de la Trésorerie de Dannemarie
- En espèces, jusqu'à 300 € auprès du guichet de la Trésorerie de Dannemarie
- Virement bancaire BIC: BDFEFRPPCCT FR25 3000 1005 81E6 8700 0000 008
- Chèque bancaire : Libellé au nom du "Trésor Public" et adressé à la Trésorerie de Dannemarie - 35 rue de Bâle - BP28 68210 DANNEMARIE

	Coll 254
	254
	Clé1 8
Numéro	2019-033-000909
Echéance	16/01/2020
NET A PAYER	296.80 euros

Horaires d'ouverture: le matin du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45
L'après midi de 13h15 à 16h00 Fermé mardi après-midi et vendredi toute la journée



3 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE D'EAU POTABLE

❖ Recettes d'exploitation

Années		2017	2018	2019	2020
Articles					
RECETTES	<i>Travaux branchements, travaux divers</i>	23 013.42 €	29 978.09 €	29 366.98 €	10 821.85 €
	<i>Taxes branchements</i>	2 400.00 €	4 800.00 €	4 000.00 €	3 200.00 €
	<i>10 % SIAEP</i>	1 322.22 €	2 670.35 €	2 307.79 €	1 082.18 €
	TOTAL article	3 722.22 €	7 470.35 €	6 307.79 €	4 282.18 €
	<i>Vente de l'eau</i>	184 280.54 €	196 236.96 €	193 893.32 €	182 261.00 €
	<i>Location compteurs</i>	30 900.00 €	31 400.00 €	31 680.00 €	31 860.00 €
	<i>Redevance eau souterraine</i>	9 739.38 €	10 418.49 €	10 295.10 €	9 672.84 €
	<i>Redevance pollution domestique</i>	23 968.39 €	25 746.70 €	25 380.25 €	24 974.25 €
	<i>Redevance rénovation réseau</i>	23 100.00 €	23 550.00 €	31 675.00 €	31 860.00 €
TOTAL RECETTES	298 723.95 €	324 800.59 €	328 598.44 €	295 732.12 €	

- *Subventions*

En 2020, les subventions versées par l'Agence de l'Eau pour les travaux réalisés s'élèvent à 41 208,60 €

- *Factures impayées des abonnés*

Au 31/10/2019, le montant des restes à recouvrer pour la redevance de l'eau par les abonnés était d'environ 88 000,00 €, nous avons envoyé des courriers de relance à toutes les personnes ayant des dettes envers le SIAEP.

Au 31/12/2020, le montant des dettes s'élève à environ 68 000,00 €

❖ Dépenses d'exploitation

Articles		Années			
		2017	2018	2019	2020
DÉPENSES	<i>Investissement Honoraires, mission MO, diagnostics puits etc...</i>	0.00 €	340 174.63 €	313 783.28 €	19 941.71 €
	Achats d'eau :				
	<i>Bréchaumont</i>	2 197.00 €	2 186.85 €	8 498.71 €	8 086.04 €
	<i>Ammertzwiller</i>	3 914.00 €	15 355.52 €	15 139.25 €	7 785.90 €
	<i>Veolia</i>	264.74 €	101.36 €	103.02 €	107.40 €
	<i>TOTAL article</i>	6 375.74 €	17 643.73 €	23 740.98 €	15 979.34 €
<i>Entretiens, réparations etc...</i>	38 332.23 €	27 854.26 €	34 309.75 €	31 770.54 €	
<i>Branchements</i>	42 977.51 €	35 380.22 €	23 566.51 €	74 830.98 €	
<i>TOTAL article</i>	81 309.74 €	63 234.48 €	57 876.26 €	106 601.52 €	
TOTAL DÉPENSES	87 685.48 €	421 052.84 €	395 400.52 €	142 522.57 €	

- *Annulations ou réductions de factures*

Des réductions ou annulations de factures peuvent être envisagées, en accord avec le Président et après vérifications : en cas d'erreur de relevé, d'estimation trop élevée, de déménagement ou emménagement, etc..

	2017	2018	2019	2020
Montants des annulations ou réductions de factures	2 357,26 €	12 749,28 €	953,63 €	696,32 €

- *État de la dette au 31/12/2020*

	Montants
Encours de la dette au 31/12/2020	666 607,81 €
Remboursement au cours de l'exercice	97 356,87 €
Remboursement annuel du capital	77 550,05 €
Remboursement annuel des intérêts	19 806,82 €



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

❖ Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (Agence Régionale de Santé Grand Est).

Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère de la santé.

- *Résultats du contrôle réglementaire :*

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes
Conformité bactériologique	11	0
Conformité physicochimique	11	0

- *Conclusion sanitaire globale pour les analyses 2020 :*

Eau très douce, très peu calcaire, peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (stagnation, température...), certains métaux des canalisations. Il est conseillé de ne consommer l'eau du robinet qu'après un écoulement de 15 à 30 secondes.

En 2020, l'eau produite et distribuée est conforme aux limites de qualité bactériologiques en vigueur.

Sur le plan physico-chimique, elle est conforme aux exigences de qualité sauf pour les paramètres pH et agressivité. Une étude de faisabilité de traitement de l'agressivité de l'eau est en cours.

❖ Synthèse du contrôle sanitaire

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021

S.D.E DE TRAUBACH LE BAS ET ENVIRONS

ORIGINE DE L'EAU

Le S.D.E. DE TRAUBACH LE HAUT ET ENVIRONS (1815 habitants) est alimenté en eau par cinq puits et deux forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 20/01/2011 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 4,2°f (degré français)
- pH : 6,4

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

La référence de qualité pour le paramètre pH a été dépassée 8 fois sur 11 analyses au total.

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations (cuivre, nickel par exemple). Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe)

NITRATES

- Teneur moyenne : 16,8 mg/l
- Teneur maximale : 18,0 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 6,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 8,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : < 0,1 mg/l

Références de qualité

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par le S.D.E. DE TRAUBACH LE HAUT ET ENVIRONS est conforme aux limites de qualité bactériologiques en vigueur.

Sur le plan physico-chimique, elle est conforme aux exigences de qualité sauf pour les paramètres pH et conductivité. L'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire. Une étude de faisabilité de traitement de l'agressivité de l'eau est en cours.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Crédit photos : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

5 ANNEXE

❖ Note d'information de l'Agence de l'Eau



Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

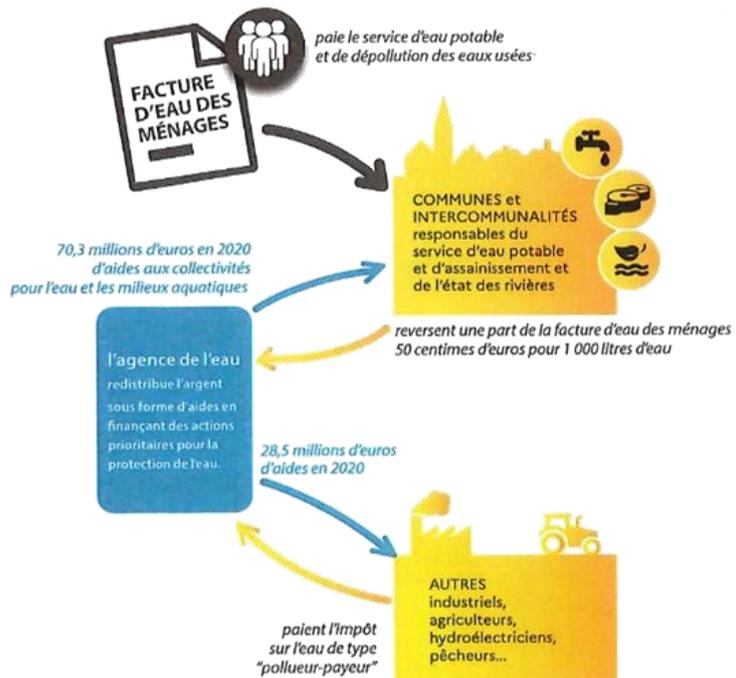
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1^{er} concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.** En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux** depuis le 1^{er} mars 2021.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHIN-MEUSE



COMITÉ
DE BASSIN
RHIN-MEUSE

Donnez votre avis sur

**DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021**

les inondations et le milieu marin

L'eau



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"